

Callac, Jean de, seigneur de Rohéan (non cité au procès-verbal de la montre)

Cette famille est originaire de Plumelec dans l'actuel département du Morbihan où :

- en 1426, lors d'une réformation des nobles et des exempts de cette paroisse sont mentionnés Jean, seigneur de Callac, et son fils Pierre ;
- à une montre, le 8 septembre 1464, se rencontre Robert de Callac, dont le revenu noble est estimé à 300 livres ;
- à celle du 21 avril 1477, la dame de Callac dispose d'un revenu noble de 200 livres (LAIGUE, *La noblesse...*, p. 546, 551-553).

Une inscription, qui porte la date de 1513, sur une des sablières du chœur de la chapelle Saint-Aubin de Plumelec, indique que Jean de Callac est à l'origine de sa construction afin d'y être enterré lui et sa famille (DUHEM, Sophie, *Les sablières sculptées en Bretagne : images, ouvriers du bois et culture paroissiale au temps de la prospérité bretonne, XV^e-XVII^e s.*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1997 ; p. 137- 138

Cette famille a donné des gens de finances – en 1442, Guyon de Callac est receveur du fouage de l'évêché de Saint-Brieuc (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 125/27), un homme de cour – en 1456, Robert de Callac est maître d'hôtel de la duchesse Françoise d'Amboise (*ibid.*, B 2339, fol. 17 ; LA BORDERIE, Arthur de, *Compte des dépenses de Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne, en 1456*, Vannes, 1889, p. 5, n°1) et plusieurs membres de la chambre des comptes :

- François de Callac (KERHERVE, *Les gens...*, pour ce qui suit) est nommé secrétaire ducal le 18 octobre 1478 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 9, f° 142 v°). Le 1^{er} juin 1486, il est clerc des comptes (Arch. dép. Morbihan, 3 J 6 ; l'est encore le, 30 mars 1511, Arch. dép. Loire-Atlantique, B 4297, f° 587 v°). Le 21 octobre 1486, il est également greffier des comptes (*ibid.*, B 10, f° 50), mais il n'est pas confirmé dans cette charge le 3 août 1492 (*ibid.*, B 151, f° 5). Le 4 juillet 1505, il est promu auditeur des comptes (*ibid.*, B 51, f° 5), fonction qu'il occupe encore le 30 mars 1511 (*ibid.*, B 4297, f° 587 v°) et en 1514. Il est qualifié de seigneur de la Salle, en Melrand, titre que porte, en le 15 janvier 1514, Prigent de Callac, sans doute son fils (LAIGUE, *La noblesse...*, p. 363 et 812)
- Jacques de Callac (LE PAGE, *Finances...*, pour ce qui suit) est huissier de la chambre des comptes. Il est mentionné comme huissier dans la confirmation du personnel par François I^{er} en janvier 1515.

- Pierre de Callac, sans doute le fils de François (*ID, ibid.*, pour ce qui suit). Le 15 décembre 1522, il est mentionné comme huissier des comptes (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 27, f° 262), charge qu'il résigne le 26 mai 1525 (*ibid.*, B 52, f° 86). Le 7 juin 1525, il devient clerc et secrétaire des comptes (*ibid.*, B 51, f° 279) et le reste jusqu'au 6 mai 1546 date à laquelle il résigne en faveur de son fils Geoffroy (*ibid.*, B 52, f° 296). Il est, en 1533, un des commissaires lors de la réformation du domaine royal de la paroisse de Batz (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1492) et, en 1541, du reste du domaine royal de Guérande (*ibid.*, B 1493). Il porte le titre de sieur de La Salle (*ibid.*, B 573, f° 220, 15 avril 1539).

À cette famille appartiennent également deux chanoines de la collégiale Saint-Aubin de Guérande : Henri et Thébaud :

- Henri de Callac l'est avant octobre 1483. Dans une quittance des annates du monastère de Saint-Aubin-des-Bois, il est mentionné comme étant bachelier en décret, chanoine de la collégiale Saint-Aubin de Guérande, collecteur général des émoluments dus à la chambre durant la légation du cardinal d'Angers, légat de *latere* aux royaumes de France, Castille et Léon et au duché de Bretagne, et envoyé du légat, qui est Jean Balue nommé en octobre 1483 (POCQUET du HAUT-JUSSE, *Les papes...*, note 2, p 764,

- Thébaud de Callac est enregistré sur un des registres de la confrérie Saint-Nicolas, en mai 1482 (Arch. dép. presbytère, registres de la confrérie Saint-Nicolas, vol. I, f° 28). Il est connu comme recteur de Mesquer : le 6 novembre 1486, commission est donnée aux juges de Guérande de s'informer des « exceis » commis à propos de la cure de Mesquer et d'interdire à maître François Avril et Pierre Gervaudi, étrangers, d'empêcher François de Callac de jouir des revenus de cette cure (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 10, scellé le 9 novembre et du 15 décembre scellé le 2). Le 28 août 1489, il est cité parmi les chanoines assemblés (*ibid.*, G 301). Il est chapelain d'une chapellenie du Saint-Esprit servie en la collégiale Saint-Aubin de Guérande (*ibid.*, B 1490, f° 134 ; il l'est encore en mai 1503, f°53 v°). Le 23 janvier 1491, il obtient maintenue sur la cure de Mesquer (*ibid.*, B 13, 108 v°) puis le 5 février suivant sur une prébende à Vannes (*ibid.*, B 13, f° 112). Le 20 octobre 1495, il est mentionné comme chapelain d'une chapellenie Sainte-Catherine fondée par Jean Le Gallic (*ibid.*, B 1457 ; *ibid.*, B 1493, f° 70). Le 21 avril 1490, don lui est fait de la terre et des biens de Jean de Leffau (*ibid.*, B 12, f° 114 v°). Il figure, le 26 juillet 1506, parmi les parents et amis qui consentent à la promesse de mariage passée entre Marc de Carné et Gillette de Rohan (*ibid.*, B 1457 ; Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 2 Ec, de Carné, 8, f° 29 v °). En 1506, il est enregistré dans un fragment de compte, parmi ceux qui prennent à ferme des granges dimières de l'évêque de

Nantes, celles des « cueillettes » de Saint-Michel et de Piriac (Arch. dép. Loire-Atlantique, G 762). Son héritier est Jean de Callac, seigneur de Rohéan.

Les Callac présents en pays guérandais sont qualifiés de seigneurs de Rohéan en Sérent, c'est-à-dire apparentés à une branche cadette de cette famille. Celle-ci est mentionnée lors de la montre de l'évêché de Vannes en date du 8 septembre 1464, avec Guyon de Callac « pour Guillaume de Serent » dont le revenu noble est estimé à 100 livres (LAIGUE, *La noblesse...*, p.780). Les Callac, seigneur de Rohéan, sont ensuite rattachés à la paroisse de Plumelec, lors des montres des 21 avril 1477 et du 4 septembre 1481, où comparait Pierre de Callac dont le revenu noble est estimé à 100 livres. Toujours pour cette paroisse lors de la réformation du 22 décembre 1513, se rencontre Jean de Callac, seigneur de Rohéan et de la Sauldraye, et à celle de 1536 est cité François de Callac, en possession de la Sauldraye (*Id.*, *ibid.*, p. 553-554 et 557).

En pays guérandais, Jean de Callac est cité le 23 octobre 1476 (Arch. déo. Loire-Atlantique, B 1450). Le 19 août 1479, sa signature se lit au bas d'un acte notarié (*ibid.*, B 1482). En 1495, dans le « poirvroay » (dénombrement) des biens tenus de la seigneurie de Campsillon en la paroisse de Batz, il est en possession de 11 œillets de saline (*ibid.*, 1 E 160,16 v°, 27-28). Il est encore cité le 14 août 1497 (*ibid.*, B 1465). Le 21 février 1510, il obtient une commission qui est adressée aux juges de Ploërmel (*ibid.*, B 20, f° 36). Le 18 mai 1510, en tant qu'héritier de maître Thébaud de Callac, chanoine, il est, à propos de la succession de ce dernier, en procès avec Roland Deno, Jacques Cadoret, Julien Le Feuvre, Pierre Rogon, Jean Calon seigneur de Léchet, Jean de La Rochière, prêtre, et Jean Sorel qui l'accuse d'avoir pris certains biens de la succession de Thébaud de Callac (*ibid.*, B 19, f° 102). Le 8 janvier 1514 (n.st.), lors de la réformation de la noblesse en la paroisse de Bohal, il est mentionné que Jean de Callac, seigneur de Rohéan, a acquis, en cette paroisse, diverses terres de « gens partables » (LAIGUE, *La noblesse...*, p. 103). Entre le 2 janvier 1517 et le 26 janvier 1518, il est en procès à propos d'arrérages qui lui sont dus concernant une maison à Guérande située près du cimetière (*ibid.*, 198 J 142). Il est encore cité en 1541 dans la réformation du domaine royal de Guérande (*ibid.*, B 1493, f° 4 v°, 15 v°).

Autres Callac en lien avec le « terrouer » Guérande :

- Marie. Le 23 octobre 1476, elle est mentionnée comme épouse de Guillaume Le Teixero (*ibid.*, B 1450). Devenue veuve, le 16 septembre 1525, elle est en procès avec Françoise Le Teixero, veuve Jean de La Chevaise au sujet de son droit naturel, évocation lui est accordée à Guérande et Ploërmel (*ibid.*, B 29, f° 151). En 1541, lors de la réformation du domaine royal de Guérande, elle est qualifiée de dame de Coetnicoère (?) près de Saint-Michel, et fille de Guy de Callac (*ibid.*, B 1492, f° 49,

- Guillaume. Il épouse Béatrice Sorel (BnF, ms. 22318, p. 654, pour 1504, ils sont alors en procès avec Jean du Val et Jeanne Sorel). Elle est veuve avant le 1^{er} octobre 1510, date à laquelle elle est tutrice de Françoise de Callac, sa fille (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 20, f° 171 et est citée encore en tant que telle en 1513, elle est alors en procédure avec Jacques du Val, seigneur de Cahan (Le Grand-Fougeray) (BnF, ms. 22318, p. 707).

Alain GALLICE

GALLICE Alain, « Callac, de », *Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires*, mis en ligne le 1^{er} mars 2024